



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 8 du décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, pour le recrutement par la voie du PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat) dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Opérateur-trice logistique, organisé par Sorbonne Université

Le président de Sorbonne Université,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement par la voie du PACTE dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Opérateur-trice logistique, organisé par Sorbonne Université, est composée ainsi qu'il suit :

Madame ABAD Audrey, technicienne de recherche et de formation de classe normale, présidente, Sorbonne Université, Paris.

Monsieur RULLE Charly, ingénieur d'études hors classe, Sorbonne Université, Paris.

Madame Samira AIT ERBAA, conseillère recrutement, Pôle Emploi, Paris.

Article 2 : Le président de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 21 octobre 2020


Pour le Président et par déléguation

Anne-Mane TIEGES